



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 25 octobre 2022

Délibération n° 2022-113

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées.

VU la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, notamment ses articles 73, 74, 75, 76,

VU le décret n° 95.635 du 6 mai 1995,

VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'environnement en date du 28 novembre 1995,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoyant la mise place des indicateurs de performance,

Vu le décret du 29 décembre 2015 reportant le délai de présentation du rapport en question au 30 septembre,

Après avoir été présenté à la Commission Consultative des Services publics Locaux et à la Commission Assainissement,

Après avoir été approuvé par le Conseil Communautaire du 23 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR de prendre acte de ce rapport et de n'émettre aucune observation.

Publication dématérialisée du 02-11-2022
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-113
Reçu le 02-11-2022